



ETAT LIEU DE SORTIE AYANT LOYERS IMPAYES

Par **pedrolitoooo**, le **09/12/2015** à **11:51**

Bonjour,

Ayant eu plusieurs soucis avec l'agence immobilière ou j'ai signé mon bail, j'ai sciemment arrêté de payer mes loyers.

Comme je connais le propriétaire de ce logement je lui ai exposé tous les problèmes que j'ai eu avec l'agence et il est d'accord pour m'effacer cette dette, (cet engagement a été fait à l'oral,) nous avons rendez-vous le jour même de l'état de lieu de sortie avec l'agence et le propriétaire.

J'avoue que cet état de lieu me stresse énormément, surtout car je sais pas les risques que j'encours si le propriétaire ne tient pas ça parole.

Pouvez-vous me dire que peut-t'il m'arriver lors de l'état de lieux de sortie si le propriétaire change d'avis et me demande de régler cette dette?

n'hésitez pas à me demander des précisions .

Merci d'avance

Par **HOODIA**, le **09/12/2015** à **15:06**

Bonjour,

Le fait de rendre les clés lors de l'EDL de sortie ne fait plus courir une augmentation de la dette ...

Lors de l'EDL et ceci sans exception vous devez avoir le double d'autant plus que votre signature officialise ce constat.

Les écrits restent, pas les paroles!

J'ignore la somme que vous devez, mais votre propriétaire est assez sage pour effacer la dette, afin de s'éviter une perte plus grande encore en rajoutant des frais d'huissier ou d'avocat ou de perte de loyer avec dégâts

Par **pedrolitoooo**, le **09/12/2015** à **15:43**

Bonjour HOODIA,

Merci pour cet réponse,

Comme vous le dites si bien, les écrit restent et pas les paroles, vous avez bien raison, c'est pour cela que j'appréhende ce rendez-vous.

Donc si je comprends bien, je crains pas la présence d'un huissier, ou autres lors de ce rendez vous?

Merci de votre réponse.

Par **HOODIA**, le **09/12/2015** à **20:30**

Je ne crois pas à l'huissier,mais pas de signature de l'EDL sans un double pour vous !
et si le mot dégradation apparait cela veut dire que votre porte monnaie est ouvert...
Prudence et rendre à CESAR ce qui lui appartient sans plus..
En cas de dégâts et de non signatures le risque est un edl payant par huissier !

Par **janus2fr**, le **10/12/2015** à **08:34**

[citation]Comme je connais le propriétaire de ce logement je lui ai expose tous les problèmes que j'ai eu avec l'agence et il est d'accord pour m'effacer cet dette,[/citation]

Bonjour,

Bien gentil votre propriétaire, d'autant que l'agence, elle, ne va certainement pas s'asseoir sur sa commission prévue au mandat, donc c'est lui qui va payer à votre place...

Par **pedrolitoooo**, le **10/12/2015** à **11:34**

Bonjour,

Merci à tous les deux pour vos réponses.

Certes janus2fr, je comprends bien vos dires, c'est vrai que c'est la conclusion plus simple à tirer de ce vous d'histoire que j'ai exposé, mais s'il est d'accord pour effacer cet dette vous vos doutez bien que c'est pas par pure gentillesse.

Excellente continuation à vous,

Et encore merci pour vos réponses